



# Audit

LIEU DE SANTÉ SANS TABAC (LSST)



# GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

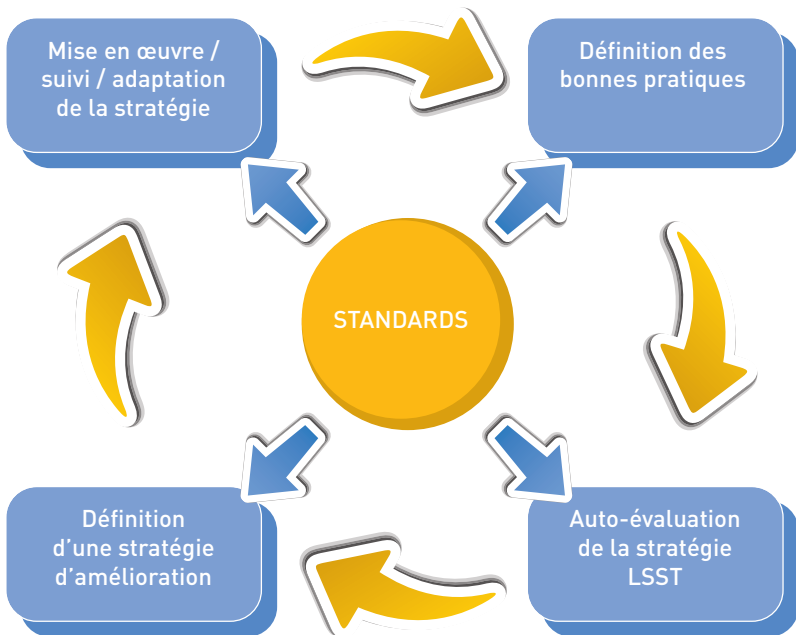




## Le concept de mise en œuvre mondial de l'Audit Lieu de santé sans tabac (LSST)

▶ Le concept de mise en œuvre associe des normes fondées sur les preuves à un processus d'auto-évaluation permettant de soutenir l'engagement de l'établissement de santé dans la mise en place de sa stratégie LSST et de lui proposer des critères d'amélioration continue.

Les normes mondiales, révisées en 2015, investiguent les éléments clés réputés déterminants pour obtenir des résultats dans la mise en place d'une stratégie LSST. Chaque norme est étayée par des critères de mise en œuvre permettant de guider les établissements de santé dans leurs mises en œuvre et d'en identifier les marges d'amélioration possibles.





## Auto-évaluation LSST

### 1) Pourquoi l'auto-évaluation est-elle importante ?

- ▶ L'outil d'auto-évaluation LSST est une ressource pour la mise en œuvre d'un établissement de santé sans tabac.
- ▶ L'évaluation proposée est une étape importante pour analyser le niveau de mise en place des normes LSST. Elle fournit un processus robuste d'évaluation des performances et de planification en vue d'une amélioration systématique continue, y compris par l'identification de priorités et l'allocation des ressources appropriées.
- ▶ L'auto-évaluation soutient également les améliorations en fournissant un outil de comparaison objectif avec les autres établissements de santé.



## 2) Principes

▶ **L**e niveau de performance est auto-évalué pour chacune des huit normes par une note allant de 0 (non/pas mis en œuvre) à 3 (oui/complètement mis en œuvre).

Le score maximum possible à l'audit est 141.

Il est préconisé de faire remplir l'audit par son directeur et/ou son représentant. Cependant, il est très peu probable qu'une seule et unique personne au sein d'un établissement de santé dispose de toutes les informations nécessaires pour mener à bien le processus d'audit. Il est donc important que les différentes personnes responsables des différents aspects de la mise en œuvre interviennent. Cela peut comprendre les personnels soignants, non soignants, administratifs, techniques, de sécurité, etc.

La ou les personnes principalement responsables de la politique LSST devront néanmoins coordonner la collecte des informations demandées et veiller à la compréhension du processus de l'audit. Plusieurs réunions et temps d'échange pourront donc être nécessaires pour un remplissage optimal, en particulier lorsqu'il s'agit d'une première fois.

Le remplissage de l'audit Lieu de santé sans tabac est un outil unique d'amélioration des pratiques dans le cadre de la mise en place d'une stratégie Lieu de santé sans tabac.

Les établissements de santé ont la possibilité de faire valider leur résultat à l'audit LSST de manière indépendante en sollicitant la venue d'une équipe d'experts indépendante missionnée par le Réseau Lieu de santé sans tabac.

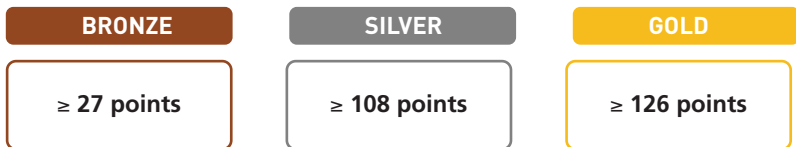
Cette validation externe est une condition préalable obligatoire pour les établissements désireux de participer au processus GOLD Forum et de devenir ainsi membre de The Global Network GOLD Forum.

Une validation externe implique un examen formel et structuré mené par des auditeurs expérimentés. Elle donne lieu à un retour d'information et à un rapport qui pourra servir de base à une amélioration de la stratégie LSST. Elle permet également de valider la reconnaissance du niveau de performance atteint conformément aux normes internationales.



Concrètement le remplissage de l'audit LSST permet d'atteindre le niveau maximal de 141 points.

- ▶ Le niveau **Bronze** bénéficie uniquement d'une auto-évaluation : un établissement ayant obtenu au moins 27 points et moins de 107 peut s'auto-certifier « niveau Bronze level » dans sa mise en place de la stratégie LSST.
- ▶ Le niveau **Silver** (argent) bénéficie d'une évaluation externe par des auditeurs missionnés nationaux. Il s'applique pour un résultat à l'audit LSST entre 108 et 125 points inclus.
- ▶ Le niveau **Gold** (or) bénéficie d'une évaluation externe par des auditeurs missionnés internationaux. Il s'applique pour un résultat à l'audit LSST égal ou supérieur à 126 points.



Les établissements de santé ont la possibilité d'avoir leur rendement par rapport aux normes validées de façon indépendante par leurs programmes de validation nationaux/régionaux. Cela signifie que le service peut être reconnu pour sa contribution à la réduction des impacts sur la santé de la consommation de tabac et d'alignement sur les meilleures approches pratiques dans la gestion de la dépendance à la nicotine. Cela signifie également que l'établissement de santé peut avoir une contribution précieuse à l'amélioration continue.



## Le GOLD Forum

Le GOLD Forum est le statut mondial de reconnaissance des établissements de santé ayant instauré une stratégie LSST de haut niveau conformément aux normes internationales.

Atteindre un niveau de mise en œuvre élevé est une grande réussite, mais maintenir cette mise en œuvre au fil du temps exige un engagement considérable au niveau organisationnel. C'est tout l'objectif du GOLD Forum de motiver les services de santé à améliorer continuellement la qualité de la mise en œuvre des huit normes et de fournir une opportunité de partage d'expériences et de bonnes pratiques.

Les membres du GOLD Forum, accrédités pour 4 ans, mettent en valeur leurs expériences et leur expertise par le biais de divers canaux en soutenant et motivant d'autres établissements au niveau local et international.

### Qui peut devenir membre du GOLD Forum ?

▶ Tous les lieux de santé qui ont atteint un niveau élevé de mise en œuvre des normes internationales LSST et dont les résultats d'auto-évaluation ont été vérifiés et validés dans le cadre d'un processus national sont éligibles pour être nommés candidats à un processus GOLD.

Les candidats nommés doivent avoir obtenu un score d'auto-évaluation égal ou supérieur à 126 et avoir démontré la mise en œuvre de :

- Programme de prise en charge systématique du tabagisme.
- Programme de promotion de la santé.
- Environnement sans tabac.
- Promotion d'un monde sans tabac parmi les professionnels de santé.
- Suivi systématique et l'évaluation des actions entreprises.
- Participation à des activités communautaires faisant la promotion d'un monde sans tabac aux niveaux local, régional et national.

Les candidats nommés au processus GOLD sont ensuite évalués par un jury international.

Le processus GOLD est le processus par lequel les établissements de santé sont évalués pour devenir membre du GOLD Forum. Cela implique un engagement important des établissements de santé pendant plusieurs mois pour planifier et rassembler les éléments de preuves du niveau atteint, y compris la validation au niveau national. Cette première étape est nécessaire pour participer au processus international d'évaluation par le jury constitué.



# Les principales étapes du processus GOLD sont :

## 1) Préparation

La participation au GOLD Forum nécessite une planification et une préparation très importantes. La plupart des établissements de santé commencent à planifier leur implication plus d'un an à l'avance afin de :

- entreprendre une auto-évaluation approfondie ;
- recueillir et rassembler les éléments de preuves de la mise en œuvre des normes internationales ;
- s'assurer de la validation externe ;
- s'assurer que les lacunes identifiées lors de la validation externe auront été traitées avant de soumettre la candidature au GOLD Forum.

Un aspect clé de la préparation implique de travailler avec le Réseau LSST national à même de faciliter et d'appuyer le processus et qui portera ensuite la candidature de l'établissement de santé.

## 2) Candidature

Un établissement de santé peut soumettre à tout moment son souhait de candidater au processus GOLD Forum. Il peut le faire en complétant le formulaire en ligne, en lien avec la coordination nationale du Réseau LSST. Dès réception de la candidature, le secrétariat du Réseau mondial prendra contact avec l'établissement de santé et le Réseau national LSST afin de les accompagner à préparer leur dossier.

## 3) Nomination

Pour participer au processus GOLD Forum, les établissements de santé intéressés doivent être nommés par le Réseau national LSST. Cela permet de s'assurer que seuls les établissements de santé susceptibles d'être performants au niveau requis sont concernés. Pour désigner un établissement de santé, le Réseau national LSST remplit les formulaires requis et les soumet, accompagnés d'une copie des auto-évaluations précédentes de l'établissement de santé, au Centre de coordination international. Le Réseau national LSST a la charge de fournir les informations demandées dans les formulaires soumis, rassemblés lors du processus de validation, qui démontrent qu'une mise en œuvre de haut niveau de la stratégie LSST a été vérifiée.

## 4) Éléments de preuves

Une fois sa candidature acceptée, l'établissement de santé est invité à remplir les formulaires demandés en détaillant la manière dont il s'est satisfait aux exigences requises.

## 5) Évaluation par les pairs

Les éléments fournis par l'établissement de santé et par le Réseau national LSST sont examinés par un jury international composé de membres du réseau mondial qui ne sont pas associés au candidat. Durant son processus de révision, l'équipe du jury peut demander des compléments d'information au candidat.

## 6) Notification

Le résultat des délibérations du jury est communiqué à l'établissement de santé candidat et au Réseau national LSST. Les établissements de santé retenus sont invités à rejoindre le GOLD Forum.

Les établissements de santé non retenus sont informés de leur résultat et encouragés à poursuivre leurs efforts en vue d'améliorer la mise en œuvre des normes mondiales.



Lieu de santé  
sans tabac



# Audit

## LIEU DE SANTÉ SANS TABAC (LSST)

Région \*

- Auvergne-Rhône-Alpes
- Bourgogne-Franche-Comté
- Bretagne
- Centre-Val-de-Loire
- Corse
- Grand-Est
- Guadeloupe
- Hauts-de-France
- Île-de-France
- Martinique
- Normandie
- Nouvelle-Aquitaine
- Occitanie
- Pays de la Loire
- Provence-Alpes Côte d'Azur
- Réunion

Adresse e-mail \*

Nom de l'établissement \*

Type d'établissement \*

- CHU/CHRU
- CH
- Clinique
- Soins de suite et de réadaptation
- Maison de santé pluridisciplinaire
- Autre

Nom/prénom du directeur \*

Si renseigné par une autre personne :

Nom/prénom

Fonction

- Activités de soins de traitement du cancer autorisées
- Activités de gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale autorisées

Numéro TINESS

Identifiant RESPADD

\* Montre obligatoire

Connaissez-vous la démarche Lieu de santé sans tabac ?

- Oui
- Partiellement
- Non

Votre établissement est-il engagé dans la démarche LSST ?

- Oui, dès maintenant
- Oui, dans les 6 mois à venir (projet à court terme)
- Oui, dans les 2 ans à venir (projet à moyen terme)
- Pas engagé actuellement

### NOTE 1 : CONVICTION ET ENGAGEMENT

L'établissement de santé a-t-il une politique claire sur la mise en place opérationnelle d'une politique LSST ?

L'établissement de santé dispose de documents clairs sur la politique de mise en œuvre des normes LSST.

- ▶ 1. Les documents relatifs à cette politique montrent un engagement clair en vue de la mise en œuvre de toutes les normes LSST
  - Non/pas mis en œuvre
  - Mis en œuvre à moins de 50 %
  - Mis en œuvre à plus de 50 %
  - Oui/complètement mis en œuvre

La politique LSST de l'établissement de santé interdit tout parrainage ou tout financement de l'industrie du tabac, ainsi que la vente de ces produits.

- ▶ 2. La politique LSST de l'établissement de santé interdit tout parrainage ou tout financement de l'industrie du tabac
  - Non/pas mis en œuvre
  - Mis en œuvre à moins de 50 %
  - Mis en œuvre à plus de 50 %
  - Oui/complètement mis en œuvre
- ▶ 3. L'établissement de santé interdit la vente de produits du tabac
  - Non/pas mis en œuvre
  - Mis en œuvre à moins de 50 %
  - Mis en œuvre à plus de 50 %
  - Oui/complètement mis en œuvre

## Réseau des Etablissements de Santé pour la Prévention des Addictions

96 RUE DIDOT - 75014 PARIS - Tél. : 01 40 44 50 26 - Fax : 01 40 44 50 46  
contact@respadd.org  
Organisme de formation n°117 537 160 75 - Siret n°414 419 275 00048

